

Formation du 13 juin 2019 :

L'intégration du risque inondation dans les documents
d'urbanisme et la planification.



De 9h30 à 17h00 à la Cour St Nicolas, 20 rue Saint Nicolas
75012 PARIS (Métro Ledru Rollin)

Les politiques de prévention issues de la loi Grenelle II (transposition de la directive inondation du 23 octobre 2007) invitent les collectivités territoriales à considérer les impacts que peut avoir une inondation sur leur territoire, afin d'orienter leurs politiques publiques, et notamment celles qui concernent l'aménagement de leur territoire, en faveur de la réduction de ces impacts.

La prise en compte du risque d'inondation est obligatoire au stade de la planification. Le code de l'urbanisme y veille en définissant des règles de conformité, de compatibilité et de prise en compte entre les différents outils élaborés par l'Etat et les collectivités territoriales. Si la règle existe, **elle laisse cependant une large marge de manœuvre aux autorités chargées de l'élaboration de ces divers outils** : des principes de la Loi littoral aux grandes orientations des Plans de gestion du risque d'inondation (PGRI) et des schémas directeurs d'aménagement de gestion des eaux (SDAGE), des schémas d'aménagement de gestion des eaux (SAGE) et du Schéma de cohérence territorial (SCOT), en passant par le contenu du règlement du Plan local d'urbanisme (PLU), et l'article R.111-2 du Code de l'urbanisme, la palette d'outils est assez vaste pour intégrer le risque d'inondation dans les décisions d'aménagement d'un territoire.

Mais, parmi ces outils, seul le Plan de prévention des risques naturels majeurs (PPR) est dédié à la prévention du risque d'inondation. Il vise à maîtriser l'urbanisation et limiter les conséquences des inondations dans les secteurs à enjeux. Mais nombre de territoires n'en sont aujourd'hui pas couverts.

Dès lors, comment se repérer dans ce foisonnement d'outils qui ne sont pas élaborés par les mêmes acteurs mais interfèrent les uns avec les autres ? De quelle manière ces différents outils peuvent-ils efficacement prévenir les risques d'inondation sur un territoire? **De façon plus générale, comment s'y prendre pour intégrer le risque d'inondation dans les décisions d'urbanisme ?**

Cette formation propose des pistes méthodologiques pour mieux intégrer les différents risques d'inondation (par débordement de cours d'eau, submersion marine, ruissellement, remontée de nappe, ...) dans les outils du droit de l'urbanisme et de l'environnement. **Les développements théoriques sont illustrés par des exemples issus de la pratique des collectivités et de l'Etat.**

INTERVENANTS



Un(e) représentant(e) des services de l'Etat.

Un(e) représentant(e) d'une structure en charge de l'élaboration d'un Schéma de cohérence territorial (SCOT).

Un(e) représentant(e) d'une collectivité compétente pour élaborer un Plan local d'urbanisme (PLU).

L'équipe du CEPRI.

OBJECTIFS



▪ Acquérir des connaissances sur les principaux outils du droit de l'urbanisme et du droit de l'environnement pouvant intégrer les risques d'inondation.

▪ Permettre une meilleure prise en compte des différents types de risques d'inondation dans les outils du droit de l'urbanisme et de l'environnement (SCOT, PLU, PPR, etc).

▪ Obtenir des réponses pragmatiques aux questions les plus fréquentes des collectivités.

MÉTHODES



Alternance d'apports théoriques, méthodologiques et d'exemples concrets.

DURÉE



Une journée



PROGRAMME



9h15 : Accueil des participants

9h30 : Début de la formation

Introduction

9h45 - Pourquoi m'interroger sur la prise en compte du risque d'inondation dans l'aménagement de mon territoire ?

10h-12h30 : Quels outils ai-je à ma disposition pour prendre en compte les risques d'inondation dans l'aménagement de mon territoire ?

- Les différents outils qui peuvent intégrer le risque d'inondation, **CEPRI**.
- Zoom sur un outil spécifique élaboré par les services de l'Etat : le Plan de prévention des risques naturels majeurs (PPR), **représentant d'une DDT**.

12h30-14h : Pause déjeuner

14h15- 16h45 : Comment m'y prendre pour intégrer le risque d'inondation dans les documents d'urbanisme?

- Zoom sur des outils élaborés par les collectivités territoriales :
 - le Schéma de cohérence territoriale (SCOT), **représentante d'un syndicat en charge de l'élaboration d'un SCOT**.
 - le Plan local d'urbanisme (PLU), **représentant d'une commune en charge de l'élaboration d'un PLU**.
 - Autres retours d'expériences sur la prise en compte du risque d'inondation dans la planification locale, **CEPRI**.

Conclusion

16h45 : Bilan et évaluation

17h : Fin de la formation

